

# ANNEXE 3

## REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION

### PREAMBULE

La demi-pension est un service facultatif proposé aux élèves et aux personnels de l'établissement ainsi qu'à des personnes invitées ou extérieures dites passagers.

La demi-pension est ouverte du lundi au vendredi, tous les jours ouvrables de l'année scolaire de 11h30 à 13h15.

Les menus sont hebdomadaires et visés par le chef d'établissement et le gestionnaire. Ils peuvent faire l'objet de variation en fonction de contraintes ponctuelles d'approvisionnement.

### I - INSCRIPTION

L'inscription à la demi-pension est valable pour l'année scolaire complète. Les dossiers d'inscription sont à déposer complets auprès de l'intendance, **avec un chèque de 40 euros (minimum)**, à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Albert Einstein.

### II - TARIFICATION

En application du décret 2009-553 du 15 mai 2009, les tarifs de la restauration scolaire sont fixés par la collectivité territoriale de rattachement. Tous les élèves sont inscrits au tarif « **Ticket Repas** ». La tarification sociale basée sur les ressources des familles est mise en œuvre par le Conseil Régional d'Ile-de-France (*Délibérations n° 2021-372 du 22 septembre 2021 et Arrêté n°2022-077 du 07/04/2022*).

**Tarification au quotient familial** selon une grille tarifaire de 10 tranches :

tranche	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Q.F	< 183 €	< 353 €	< 518 €	< 689 €	< 874 €	< 1 078 €	< 1 333 €	< 1 689 €	< 2 388 €	> 2 388 €
tarif	<b>0.50 €</b>	<b>1.74 €</b>	<b>1.94 €</b>	<b>2.15 €</b>	<b>2.35 €</b>	<b>2.56 €</b>	<b>2.76 €</b>	<b>3.07 €</b>	<b>3.58 €</b>	<b>4.09 €</b>

La présentation de l'**attestation de paiement CAF** où figure l'enfant est obligatoire lors de l'inscription. Sans l'un de ces documents, le repas est facturé au tarif maximum (**4,09 euros**)

#### **Aide sociale**

Les familles qui rencontreraient des difficultés financières peuvent faire la demande d'une aide du Fond Social. Le dossier doit être retiré auprès de l'intendance.

### III – ACCES A LA DEMI-PENSION

**L'accès se fait sur réservation et nécessite un crédit suffisant.**

**Les élèves se présentent, obligatoirement, avec leur badge.**

Le badge est affecté pour toute la durée de la scolarité dans l'établissement.

L'accès au restaurant scolaire est strictement interdit aux élèves en dehors des heures de service.

Il n'est pas autorisé d'introduire et de consommer de la nourriture non produite par le restaurant scolaire.

Un comportement responsable est demandé aux élèves. En particulier le respect des agents, de la nourriture ou des biens est exigé pour le bon fonctionnement de la restauration.

Toute attitude incompatible avec ce respect peut entraîner l'exclusion de la demi-pension. Cette exclusion peut être provisoire, prononcée par le chef d'établissement, ou définitive, uniquement suite à un conseil de discipline.

## IV – MODE DE PAIEMENT

- **PAR CARTE BANCAIRE** : Via l'ENT, [www.monlycee.net](http://www.monlycee.net), ou sur le site du lycée sur l'application de réservation de repas ALISE
- PAR CHÈQUE ou ESPÈCES : **A l'intendance**, chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Albert Einstein

Aucun paiement par chèque ne peut se faire aux bornes de réservation situées dans le hall d'entrée et au 2ème étage près de la vie scolaire.

- **Identifiant et mot de passe** : Les élèves réinscrits gardent leur identifiant et mot de passe.  
Pour les nouveaux inscrits : L'identifiant et le mot de passe seront communiqués aux familles

## V – RESERVATION DES REPAS

### **La réservation est OBLIGATOIRE.**

Il est impossible de réserver si le compte n'est pas crédité.

Le débit du repas se fait au moment de la réservation.

Un repas réservé est un repas payé : Le repas réservé est préparé par la cuisine, et sera facturé même s'il n'est pas consommé.

Aucun remboursement n'est possible, sauf en cas de maladie (sur présentation du certificat médical) ou d'événement familial grave sur justificatif auprès du service Intendance.

En cas de sortie scolaire et de voyage, les pique-niques ne seront pas fournis par le lycée.

### **Quand réserver ?**

- Les réservations peuvent se faire un mois à l'avance et **jusqu'à la veille minuit.**
- Les annulations de réservation peuvent se faire **jusqu'à la veille minuit.**

### **Comment réserver ?**

- **En ligne via l'ENT ou le site du lycée**: <http://www.lyc-einstein-ste-genevieve.ac-versailles.fr/>, icône "toque verte" Réservation Repas ALISE.
- **Aux bornes de réservation** (dans le hall d'entrée et au 2ème étage près de la vie scolaire) **avec le badge.**

## V – REMBOURSEMENTS

Le remboursement du crédit restant sur la carte se fait en fin de scolarité sauf départ anticipé de l'établissement, ou sur demande écrite auprès de l'Intendance.